



AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet d'aménagement d'un atelier d'apiculture sur le terrain du 1015, chemin Tamaracouta en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) n° RU.10.2017.

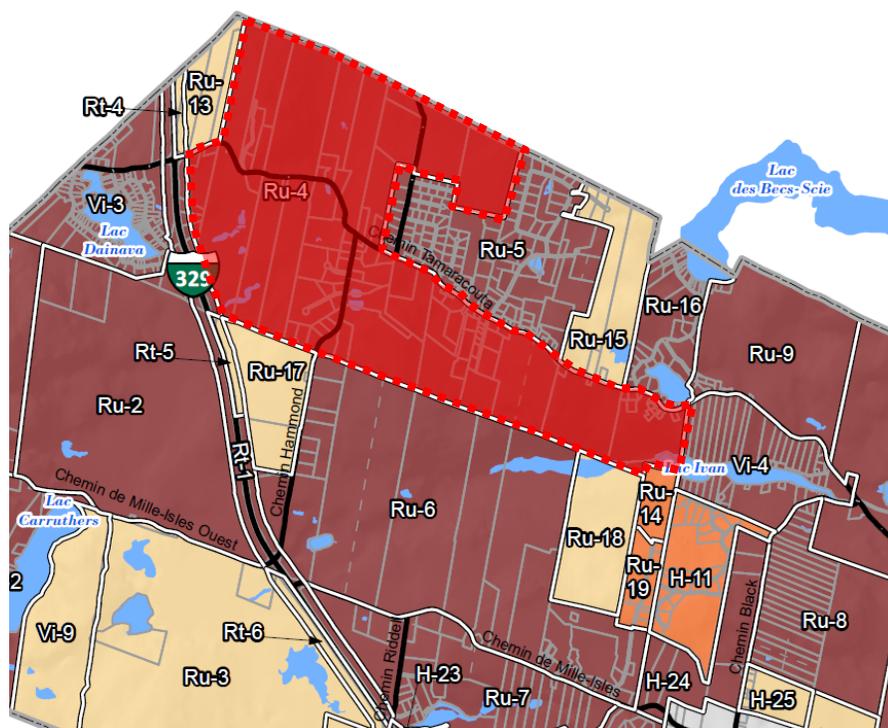
Ce projet de résolution contient une ou plusieurs dispositions susceptibles d'être approuvées par référendum.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui en suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 avril 2022, le conseil a adopté le premier projet de résolution relatif au projet d'aménagement d'un atelier d'apiculture sur le terrain du 1015, chemin Tamaracouta en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) n° RU.10.2017.

Le projet consiste en l'aménagement d'un bâtiment de ferme servant à l'usage additionnel « ferme et agriculture » d'une superficie de 230 m², pour une superficie totale des bâtiments de ferme de 310 m², malgré une superficie non conforme au Règlement de zonage RU.02.2011.

Ce projet de résolution concerne **la zone Ru-4**, localisée à proximité de l'intersection du chemin Tamaracouta et de la côte Saint-Gabriel. La zone visée est contiguë aux zones Ru-5, Ru-15, Ru-16, Vi-4, Ru-14, Ru-18, Ru-6, Ru-17, Rt-1, Ru-13 et avec la Ville de Saint-Sauveur, tel qu'illustré sur ce croquis :



Une assemblée de consultation aura lieu le **mercredi 4 mai 2022 à 18 h 30** à l'hôtel de ville de la Municipalité de Mille-Isles, située au 1262, chemin de Mille-Isles, Mille-Isles, Québec.

Au cours de cette assemblée, la Municipalité expliquera le projet de résolutions et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. De plus, les citoyens sont invités à transmettre leurs questions concernant le projet de résolution à la direction générale par courriel à questions@mille-isles.ca, avant ou après la consultation.

Ce projet de résolution peut être consulté à l'hôtel de ville de la Municipalité de Mille-Isles, du lundi au vendredi de 7 h 45 à 16 h 30, ou sur le site Internet de la Municipalité de Mille-Isles.

Donné à Mille-Isles, ce 20^e jour d'avril 2022.


Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et greffier-trésorier